

**COMMUNE
DE CHAMROUSSE**
CHAMROUSSE
ALPES-FRANCE 1700

**Extrait du Registre des délibérations
Conseil Municipal
Séance Ordinaire du Mardi 19 Septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMROUSSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Maire.

Présents : Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Jean-Jacques GOULOT, Fabien BESSICH, Ketty MASSON, Philippe CORDON, Sandrine ETCHESSAHAR

Procurations : Pascal GAIDET à Fabien BESSICH
Valentin CHAPPAZ à Jean-Jacques GOULOT
Jacques LEFORT à Sandrine ETCHESSAHAR
Jenna FRANITCH à Philippe CORDON

Absent : Pierre VANET

Secrétaire de séance : Ketty MASSON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 11
Présents : 06
Procurations : 04
Votants : 10

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/08

Tarifs cinéma

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE CHAMROUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°2023/08

Objet : Tarifs cinéma

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs Cinéma suivants à compter de l'hiver 2023/2024 :

Entrée adulte plein tarif 8.00 €

Entrée tarif réduit : étudiant (porteur de carte), porteurs de cartes résidents, ciné-chèque 6.50 €

Entré tarif « Pack Tribu Ciné » à partir de 5 personnes, achat groupé en un seul paiement, l'entrée par personne 6.50 €

Entrée enfant – 14 ans, tarif groupe minimum 20 personnes et tarif scolaire, personnel communal, personnel de l'Office du Tourisme, tarif évènement (festival de films, films de montagne, les lundis cinéma, ciné goûter ...) 4.00 €

Entrée « ticket ciné-indépendant » au tarif appliqué par l'Association

Affiche de film (grande) 8,00 €

Affiche de film (petite) 5.00 €

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants des friandises pour la régie du Cinéma le Schuss à compter de l'hiver 2023/2024 :

Eau 50 cl 1.50 €

Sodas (Canettes Coca, Orangina, Ice Tea ...) 3.00 €

Friandises 3.00 €

Pop-corn 5.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

- **DE DIRE** que cette délibération abroge et remplace les délibérations n°16 du 28 juin 2022 et n°20 du 16 décembre 2010
- **D'AUTORISER** d'appliquer ces nouveaux tarifs
- **DE CHARGER** Madame le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

RESULTAT DU VOTE :

A l'unanimité

Le Maire
Brigitte DESTANNE DE BERNIS

